

Formulaire de demande de prime en cas de radiation d'une plaque d'immatriculation d'un véhicule

Cette prime vous sera versée sous forme de chèques locaux « Broebel », d'une valeur faciale de 5 EUR, à faire valoir auprès des établissements participants, dont la liste est remise en même temps que les chèques locaux. La liste mise à jour est également publiée sur etterbeek.brussels, le site www.broebel.brussels ou encore via l'application locale Supermark'Ett.

Coordonnées du demandeur.euse

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Registre national	
Numéro de téléphone	
Adresse mail	
Numéro de compte en banque <i>(utile en cas d'indisponibilité des chèques locaux Broebel)</i>	

Majoration

Le montant de la prime est de 250 euros. Il s'agit d'un montant forfaitaire qui peut, néanmoins, être majoré de 100 euros en cas d'achat d'un vélo qui suit la radiation de la plaque d'immatriculation d'un véhicule.

Majoration demandée pour l'achat d'un vélo, suite à la radiation de la plaque d'immatriculation d'un véhicule.

Date de la radiation de la plaque d'immatriculation :

Documents à joindre au présent formulaire

- Preuve de l'octroi de la prime régionale Bruxell'Air (ex : copie de l'attestation d'octroi)
- Preuve de l'achat d'un vélo en cas de demande de majoration (ex : facture au nom du demandeur)
- Preuve d'inscription au registre de la population de la commune d'Etterbeek (pour vérification de la condition liée au domicile)

Modalité liée aux chèques locaux Broebel

Les chèques locaux Broebel sont à réceptionner en mains propres à l'Administration Communale d'Etterbeek. Le service compétent prendra contact avec le bénéficiaire pour fixer un rendez-vous dès que le dossier sera validé.

Déclaration sur l'honneur et signature

- Je déclare sur l'honneur que toutes les données communiquées sont sincères, correctes et qu'elles répondent aux conditions d'octroi reprises dans le Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale complémentaire en cas de radiation d'une plaque d'immatriculation d'un véhicule ;
- Je m'engage à notifier dans les 30 jours tout changement de situation pouvant conduire à la déchéance du droit à la prime et à restituer celle-ci;
- J'autorise l'administration communale à vérifier l'ensemble de ces données ;
- En cas de fausse déclaration, je reste seul responsable et je m'expose aux sanctions prévus dans le règlement ad hoc.

Fait le :

Signature :

À envoyer :

- Par mail à primes.premies@etterbeek.brussels
- Par dépôt au guichet rapide de l'administration communale
- Par courrier postal à l'administration communale

Pour toute question concernant la prime et l'élaboration de votre dossier :

Service Mobilité:
02/627.27.34
mobilite@etterbeek.brussels

Les données personnelles concernant le demandeur ne sont traitées par les services compétents de la commune d'Etterbeek qu'en vertu de l'obtention de cette prime.

Aucune donnée ne sera partagée avec des tiers sans votre consentement qui vous sera demandé le cas échéant.

Ces données sont conservées durant le délai légal d'utilité administrative.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à mobilite@etterbeek.brussels.